

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2016

Le jeudi 17 novembre 2016 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Sandrine RAMBAUD, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON et Aurore BIBRON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Miguel CAMUS, Raymond LELIEVRE, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU, Denis MARCHAND, Damien COUILLEAUX, René VAUGEOIS et Daniel GERAULT.

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU ET DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 18/10/2016**
- II. **ASSAINISSEMENT**
- III. **COMPTEURS ELECTRIQUES LINKY**
- IV. **ALSH : SORTIE KIDY PIRATES**
- V. **ECOLE : VALIDATION COUT DE FONCTIONNEMENT D'UN ELEVE**
- VI. **DEMARCHE QUALITE DE VIE AU TRAVAIL**
- VII. **URBANISME : DROIT DE PREEMPTION URBAIN**
- VIII. **QUESTIONS DIVERSES**

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU ET DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 18/10/2016

II. ASSAINISSEMENT

Christelle Beaudouin informe le conseil que Mr et Mme Marsais (9 rue de Bretagne) ont fait intervenir une entreprise pour le passage d'une caméra dans le cadre d'un bouchage de réseau fin d'année 2014.

L'entreprise LEVRAD est à nouveau intervenue pour le même problème. Il a été constaté l'absence d'une boîte de branchement qui serait la solution à ce problème.

Pour l'installation de cette boîte de branchement, Christelle Beaudouin présente trois* devis :

- ✓ STGS : 1 422€ TTC
- ✓ Wilfried Robert 1 893.6€ TTC
- ✓ SARL Excavator 2053.8€ TTC

*L'entreprise LOUTELLIER qui a été consultée n'a pas répondu à cette demande

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de STGS d'un montant global de 1 422€ TTC.

Mickaël DELAHAYE propose au conseil municipal que la commune prenne à sa charge les factures de débouchages de Monsieur et Madame MARSAIS s'il s'avère que la responsabilité de cet incident nous incombe.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition du maire de prendre en charge la facture si la collectivité est responsable.

III. COMPTEURS ELECTRIQUES LINKY

Un administré a interpellé Monsieur le Maire sur l'éventuel déploiement dans notre commune des nouveaux compteurs électriques dits « intelligents » Linky. Selon la documentation fournie, les nouveaux compteurs émettraient des ondes radio électriques nuisibles à notre santé. De plus, les circuits électriques de nos habitations ne seraient pas dimensionnés pour recevoir les radiofréquences de ces nouveaux compteurs qui pourraient ainsi occasionner des incendies. Cependant, d'autres arguments contraires sont aussi développés par ERDF laissant place à l'incertitude dans ce dossier.

Suite aux échanges entre les conseillers, Mickael Delahaye propose d'interroger le fournisseur de ces appareils ENGIE (ex ERDF), par l'envoi d'un courrier, afin de s'assurer qu'en cas d'incendie que la responsabilité civile de la commune ou celle de l'administré ne serait pas engagée et que la mise en place de ce compteur ne présente aucun risque pour la santé.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition faite par Mickael Delahaye.

IV. ALSH : SORTIE KID'Y PIRATES

Dans le cadre du centre de loisirs, Denis Marchand propose de réaliser une sortie à Kid'y Pirate qui se déroulerait le mercredi 30 novembre 2016 (départ 14h et retour 18h).

Il s'agit d'un parc et d'une aire de jeux pour les 3 à 12 ans (structure géante, piscines à balles, tunnels, ...)

Le coût du transport serait de 160 € et serait pris en charge par la commune.

Les tarifs ALSH en demi-journée sont les suivants :

Tarifs ALSH ½ journée			
Quotient familial	<600	Entre 600-900	>900
Commune	3.45€	3.90€	4.35€
Hors commune	4.45€	4.90€	5.35€

Denis Marchand propose les tarifs suivants pour cette sortie :

Quotient familial	<600	Entre 600-900	>900
Commune	10.45€	10.90€	11.35€
Hors commune	11.45€	11.90€	12.35€

Il est précisé que s'il y avait moins de 30 enfants inscrits la sortie serait annulée.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la sortie ainsi que les tarifs proposés par Denis Marchand.

V. ECOLE : VALIDATION COUT DE FONCTIONNEMENT D'UN ELEVE

Mickaël Delahaye reporte ce dossier au prochain conseil.

VI. DEMARCHE QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Lors du précédent conseil du 10 octobre dernier, Mickael Delahaye présentait la démarche de qualité de vie au travail (prévention des Risques Psychosociaux).

Le CDG53 propose un devis estimatif pour la prestation « accompagnement dans la démarche qualité de vie au travail » sachant que cette démarche est obligatoire et s'intègre dans la mise en place du document unique.

Le nombre d'heures estimé pour ce travail est de 29 heures en présentiel pour un coût de 1 450€.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le tarif proposé par le CDG53 pour un montant total de 1 450€.

VII. URBANISME : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain de la commune pour les 5 et 29 allée des peupliers.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

➤ SDEGM : Extension de réseau lieu-dit « La Chapellière »

L'extension de réseau est de 67 mètres pour un montant global de 3 544€.

Délibération : Le conseil municipal, à l'unanimité, ne valide pas la prise en charge de cette extension par la commune.

➤ Demande de subvention Etoile bleue de Commer

En application à la règle instituée, la subvention s'élève à 1 788.80€ pour la saison 2016.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la subvention d'un montant de 1 788.80€

➤ Fermeture du secrétariat de la mairie pour les ponts de l'année 2017 (15 juillet 2017 et 15 août 2017)

Délibération : Le conseil municipal valide, à la majorité avec 13 voix pour, la fermeture du secrétariat de la mairie les 15 juillet et 15 août 2017.

➤ Groupama : encaissement remboursement sinistres

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'encaissement de deux indemnités de Groupama par la commune.

➤ Réparation trottoir en centre bourg

Miguel Camus présente au conseil le devis STPO d'un montant de 6 198€ TTC pour la réparation du trottoir en centre bourg.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société STPO pour un montant de 6 198€ TTC.

➤ **Dédicace du livre G. Belliard**

Les dédicaces auront lieu les samedis 26 novembre et 3 décembre 2016 en mairie de 9h30 à 11h30.

Les personnes ayant réservées un ouvrage seront prioritaires sur l'achat de ce livre.

La vente au public se fera après le 3 décembre.

Il est 23h50, la séance est levée.